

PROCES-VERBAL DE CONSTAT



ASSEMBLEE GENERALE UNASA 2021



OFFICE DE PARIS

15 rue Drouot
75009 PARIS

OFFICE DU VAL-DE-MARNE

23 rue Marceau
94130 NOGENT SUR MARNE

OFFICE DE SEINE-SAINT-DENIS

Avenue Jules Rimet – Porte E du Stade de France
93210 SAINT DENIS

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN ET LE DIX-NEUF NOVEMBRE

A LA REQUETE DE :

L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGREEES (UNASA), Association déclarée Loi 1901 régie par les dispositions de la Loi du 29 décembre 1976, de l'article 7 de la Loi du 30 décembre 1977 et du Décret du 31 décembre 1977, dont le numéro SIREN est 340 882 919 et le numéro de RNA W751075483 et le siège social est 36 rue de Picpus 75012 PARIS, représentée par son Président, **Monsieur Béchir CHEBBAH**, domicilié en cette qualité audit siège

Lequel me fait exposer par Madame Isabelle ROLLET, Secrétaire Générale de l'UNASA :

Que l'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGREEES (UNASA) tient son Assemblée Générale Ordinaire annuelle ce jour à 10 heures 00 à l'hôtel PULLMAN PARIS CENTRE BERCY, 1 rue de Libourne 75012 PARIS.

Qu'il souhaiterait que je procède au constat du bon déroulement de l'Assemblée Générale et notamment de la régularité des opérations de vote des résolutions.

Déférant à cette réquisition :

Je, **Maître Jérôme LARANJO**,

Huissier de Justice Associé au sein d'**AJILEX**, Société d'exercice libéral par actions simplifiée, Titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice à PARIS 9^{ème}, 15 rue Drouot, à Nogent sur Marne 94, 23 rue Marceau, et à Saint Denis 93, avenue Jules Rimet – Porte E du Stade de France, soussigné

Suis arrivé ce jour 19 novembre 2021 à 09h30, à l'hôtel PULLMAN PARIS CENTRE BERCY, 1 rue de Libourne 75012 PARIS.

J'ai alors procédé aux constatations suivantes :

PHASE D'ACCUEIL DES ADHERENTS

Les adhérents sont accueillis de 8h30 à 10h00 dans le lobby de l'hôtel par Madame ROLLET.

Les adhérents signent la liste d'émargement soit en qualité de représentant d'un OGA, soit comme porteur d'un pouvoir d'autre OGA.

Puis Madame ROLLET remet aux adhérents un dossier votant pour les adhérents ayant droit de vote et un dossier non-votant pour les adhérents ne disposant pas de droit de vote.

Madame Isabelle ROLLET me remet immédiatement le dossier votant et les documents nécessaires à la tenue de l'assemblée.

A 9 heures 57, les listes d'émargement sont complètes.

Je constate que 36 représentants d'associations adhérentes sont présents et 22 associations adhérentes sont dûment représentées.

Madame ROLLET me remet les pouvoirs.

Je vérifie leur régularité et les remets ensuite à Madame ROLLET. Je ne constate aucun problème.

Je vérifie ensuite la régularité tant de la liste d'émargement des représentants que la liste d'émargement des adhérents représentés, listes que j'annexe à l'expédition du présent procès-verbal de constat.

Je constate que le quorum est atteint et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Je constate enfin que le dossier votant remis aux adhérents comporte :

- L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 novembre 2021 ;
- Les documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire, à savoir, le rapport d'activité du Conseil d'Administration, le rapport Financier et le rapport du Censeur ;
- Le texte des dix résolutions reproduites *in extenso* ;
- Un bulletin de vote comportant la liste des associations candidates au poste de membre du Conseil d'Administration, à savoir neuf associations candidates pour sept postes à pourvoir ;
- Et un bulletin de vote relatif à la dixième résolution.

J'annexe la liste des résolutions au présent procès-verbal de constat.

Aucun incident ne m'a été rapporté pendant la phase d'accueil des adhérents.

DEROULEMENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET DES OPERATIONS DE VOTE

L'Assemblée se tient dans le salon Margaux et St Julien de l'hôtel.

Sur le podium, se trouve un bureau où sont placés, assis, de droite à gauche, Monsieur Frédéric ROZENFARB, Censeur, Monsieur Phi TRAN, trésorier de l'UNASA, Monsieur Béchir CHEBBAH, Président de l'UNASA et Madame Isabelle ROLLET, Secrétaire Générale de l'UNASA.

Derrière le bureau, se trouve un grand écran sur lequel sont projetées diverses diapositives.

A gauche, se trouve un pupitre derrière lequel Monsieur Béchir CHEBBAH se place debout.

A 9 heures 58, il prend la parole, annonce ma présence et ouvre l'assemblée.

Il commence tout d'abord par demander aux neuf candidats au poste d'administrateur de se présenter en précisant que sept postes sont à pourvoir.

Il précise que les candidats non élus seront invités aux réunions du Conseil d'administration sans voix délibérative mais consultative.

Puis les candidats se présentent les uns après les autres.

A 10 heures 20, fin de la présentation des candidats.

Il demande ensuite que deux adhérents qui ne soient ni candidats ni membres du Conseil d'Administration se désignent comme scrutateurs.

Messieurs Jean-Pierre CORLAIX et Jean-Louis BONAVENTURE se désignent et prennent place à mes côtés.

Monsieur CHEBBAH invite ensuite les adhérents à se déplacer à l'urne afin de procéder au vote de la dixième résolution.

Il commence la lecture du rapport d'activité pendant le vote.

Il propose de poursuivre la lecture du rapport d'activité pendant ce vote.

Il n'y a aucune objection dans la salle.

Les adhérents s'approchent ensuite vers le bureau sur lequel je suis installé avec les scrutateurs.

Ils signent la liste des votants soit au titre de leur OGA, soit le cas échéant, au titre de leur pouvoir.

Après avoir signé, ils placent leur bulletin de vote dans une urne transparente que j'ai constatée vide et fermée.

A 10h40, fin du vote de la deuxième résolution.

Les scrutateurs procèdent alors au dépouillement sous mon contrôle.

Je constate la présence de 58 bulletins de vote.

A 11h15, fin du comptage et de la vérification des votes.

A 11h34, Monsieur CHEBBAH finit son exposé.

A 11h35, Monsieur Phi TRAN prend place au pupitre pour traiter du rapport financier sur les opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Il présente le compte de résultat qui est positif.

A 11h43, Monsieur Frédéric ROZENFARB se lève et donne lecture du rapport du censeur.

Il mentionne les indemnités techniques des membres du bureau.

Il indique que rien ne s'oppose à l'approbation des comptes de l'exercice clos et accorde le quitus aux représentants élus.

A 11h47, Monsieur Phi TRAN reprend la parole et parle du budget 2022.

Une question est posée sur la déductibilité d'une provision.

A 11h49, Monsieur CHEBBAH reprend la parole. Il évoque l'élargissement de la base des entreprises soumises à l'ECF.

Un adhérent propose que l'ECF soit aligné aux OGA.

Il n'y a pas d'autre question.

VOTE DES RESOLUTIONS

A 11h51, il est passé au vote des résolutions.

Les résolutions 1 à 9 sont votées à mainlevée.

La dixième résolution est votée à bulletin secret.

La première résolution est approuvée à l'unanimité.

La deuxième résolution est approuvée à l'unanimité.

Monsieur CHEBBAH présente ensuite en même temps les résolutions 3 à 8.

Il propose de faire un vote global pour ces résolutions 3 à 8 parce que les textes sont longs, si l'assemblée est d'accord.

Personne ne s'y oppose.

Les résolutions 3 à 8 sont approuvées à l'unanimité.

La résolution 9 est approuvée à l'unanimité.

VOTE DE LA DIXIEME RESOLUTION :

Les scrutateurs procèdent, sous mon contrôle, à un double comptage des bulletins collectés et des voix exprimées.

Je procède à une double vérification des résultats obtenus.

Je constate que cinquante-huit bulletins de vote ont été déposés dans l'urne.

Cinquante-huit votants ont signé soit pour leur OGA, soit en qualité de porteur d'un pouvoir.

Aucun bulletin n'est nul.

L'APLPC et l'OGA MEDITERRANEE ne sont pas élues.

Le résultat est annoncé par Monsieur CHEBBAH.

J'annexe copie du résultat du vote de la dixième résolution dûment signé par les scrutateurs à l'expédition du présent procès-verbal de constat.

Monsieur CHEBBAH reprend ensuite la parole.

Il remercie et clôt l'assemblée à 12h15.

Mes constatations étant terminées, je me suis retiré.

J'annexe au présent procès-verbal de constat le texte des résolutions, la liste d'émargement des adhérents, la liste des pouvoirs, la liste des votants signées lors du vote de la résolution dix et le résultat du vote de la résolution dix.

ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE CONSTAT SUR CINQ PAGES ET SEIZE PAGES ANNEXEES, POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

Maître Jérôme LARANJO

